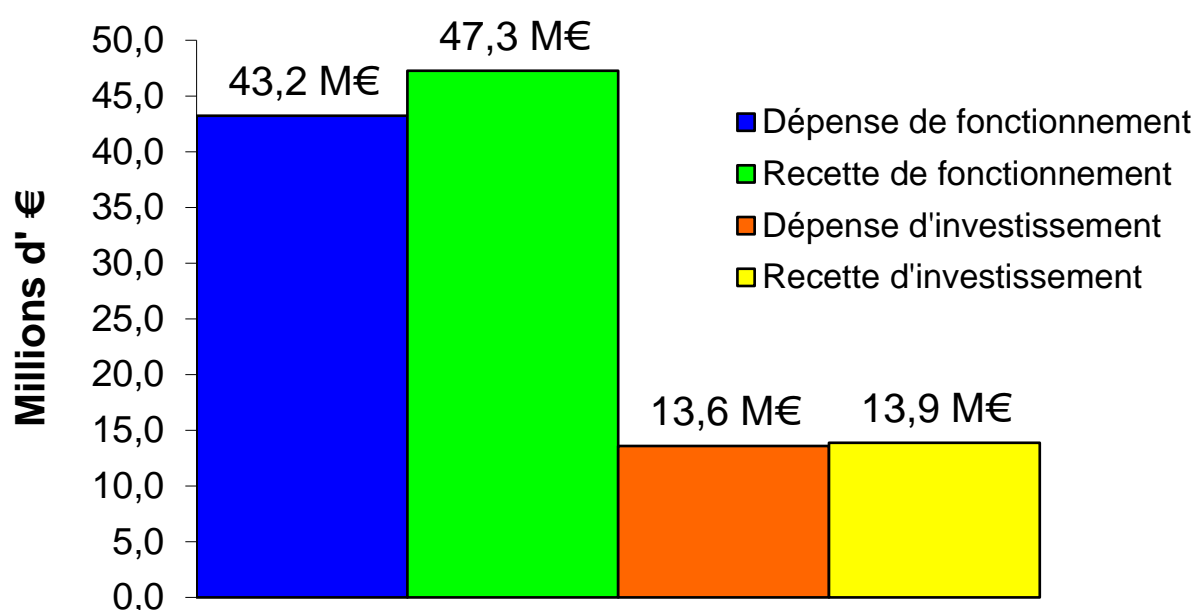


# NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

## LE BUDGET PRINCIPAL

### Vue d'ensemble de l'exécution du du Budget Principal 2016 (en millions d'euros)



#### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLES	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles de Fonctionnement	40 335 345,36	Recettes réelles de fonctionnement	45 148 495,60
Dépenses d'ordres de fonctionnement	2 891 099,83	Recettes d'ordres de fonctionnement	742 091,00
		Excédent reporté de 2015	1 372 097,85
TOTAL des dépenses de fonctionnement	43 226 445,19	TOTAL des recettes de fonctionnement	47 262 684,45

L'excédent à la fin de l'exercice est de 4 036 239,26 € en fonctionnement, dont 2 664 141,41 € au titre de l'année 2016 et 1 372 097,85 € provenant de l'excédent antérieur reporté de 2015.

Le résultat de 4,04 millions d'€ représente 8,9 % des recettes réelles de fonctionnement, et est supérieur à la moyenne des excédents de fonctionnement constatés sur la période 2010-2015 qui était de 3,7 millions d'€.

#### I.1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de la section fonctionnement s'élevèrent à 40 335 345,36 €, elles ont été réalisées à 97,2 %, ce qui montre la sincérité des prévisions budgétaires.

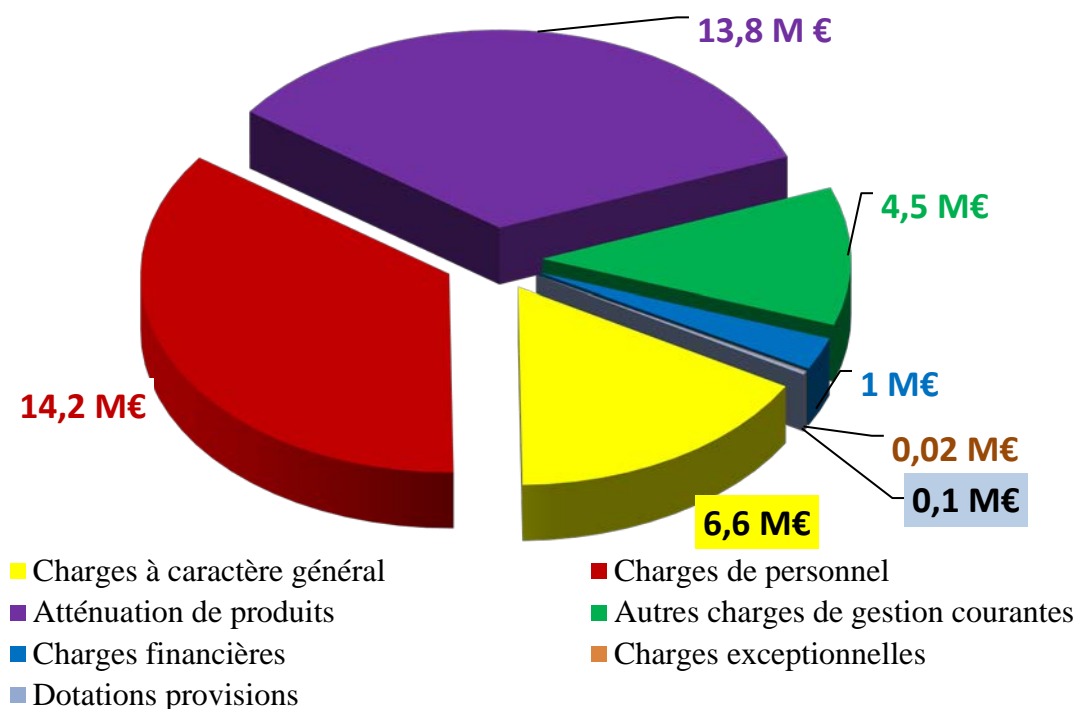
Les efforts en matière d'économies ont commencé à porter leurs fruits puisque les charges à caractère général (**chapitre 011**) ont été de 6 631 976,57 € en 2016, **soit – 5,1% (- 359 075 €) par rapport à 2015** et sont passées sous la barre des 7 millions d'€ depuis 2014.

Des efforts notables ont été produits sur les **dépenses de personnel** en 2015, avec la création d'un groupement de services « achat et approvisionnement – commande publique » et le Directeur Général des Services mutualisé entre la ville d'Agde et la CAHM, ce qui a abouti à -3,1% sur le chapitre 012 par rapport à 2014. Ces **efforts ont été maintenus en 2016 avec – 0,1% sur ce chapitre par rapport à 2015**.

100 000 € de dotations aux provisions ont été constitué pour contentieux relatif aux travaux du centre aquatique de l'Archipel en Agde.

Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Charges à caractère général	6 631 976,57	Autres charges de gestion courante (contributions aéroport, SCOT, centre aquatique, subventions au B.A. Transport et à l'OT Val d'Hérault, subventions aux associations,...)	4 532 370,89
Charges de personnel	14 198 393,90	Charges Financières	1 066 141,58
Reversements de fiscalité, dont :	13 781 834,35	Charges exceptionnelles	24 628,07
Prélèvement de l'Etat au titre du FNGIR .....	9 867 850,00	Dont cotisation au Syndicat Mixte filière Viande Hérault.....	20 160,00
Attributions de compensation versées aux communes.....	3 761 018,00		
Reversement de la taxe de séjour.....	124 070,35		
Dégrèvement TASCOM.....	28 896,00		
Dotations aux provisions	100 000,00		

### Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement

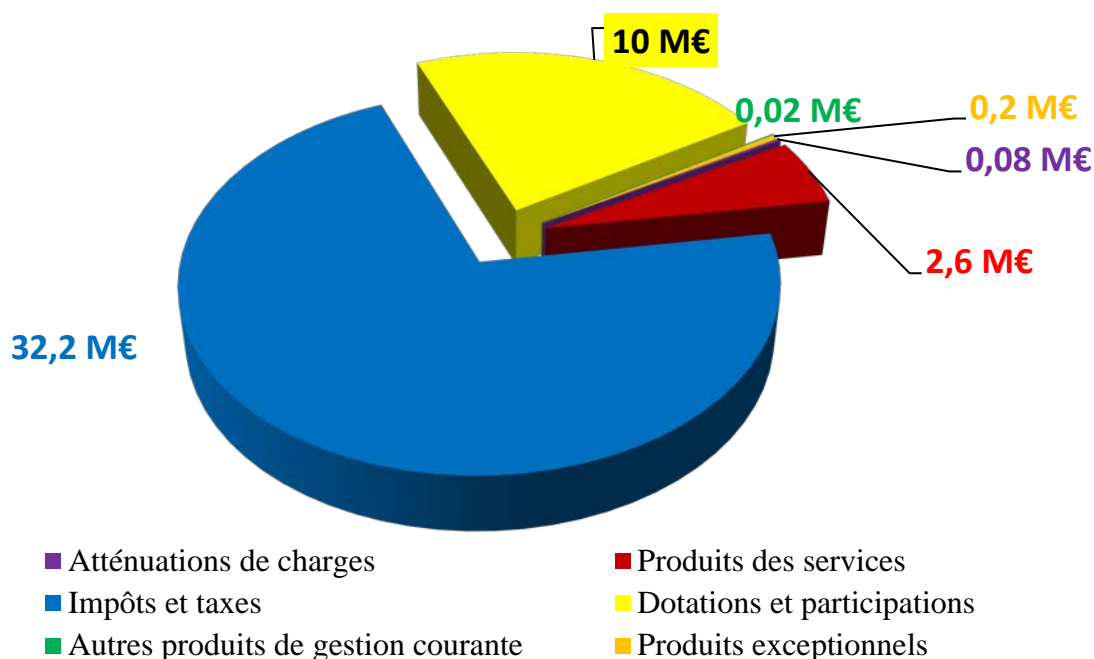


## I.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 45 148 495,60 € (hors OM qui sont sur le budget annexe dédié), elles ont été réalisées à 100,03 % par rapport aux prévisions. Malgré la baisse des dotations de l'Etat, les **recettes réelles de fonctionnement ne baissent que de -1,44% en 2016** par rapport à 2015, notamment grâce au dynamisme de notre fiscalité (+ 1,58% sur le chapitre 73 en 2016 par rapport à 2015).

Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Atténuations de charges	78 794,42	Dotations et participations reçues	10 056 433,84
Produit des Services et domaine	2 576 285,63	Autres produits de gestion courante	22 666,46
Impôts et Taxes	32 217 607,96	Produits exceptionnels	196 707,29

### Ventilation des recettes réelles de fonctionnement



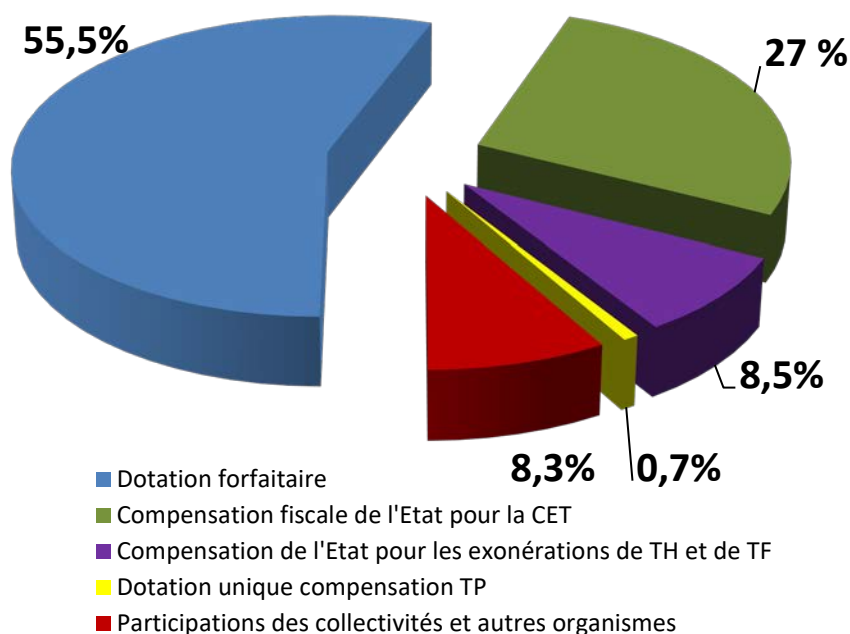
### ZOOM SUR LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS RECUES

L'effort de maîtrise de la dépense suit toujours le plan de 50 milliards d'€ d'économies prévu par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. La baisse est lissée sur 3 ans (de 2015 à 2017) et a été de - 3,67 Mds€ en 2015 et 2016, baissent se rajoutant aux -1,5Mds€ de 2014. Concrètement, elles viennent en déduction des attributions des Dotations Globales de Fonctionnement des collectivités. En 2016, le montant unitaire de dotation par habitant était de 45,40 € par habitant pour les communautés d'agglomération.

Ainsi, la DGF a poursuivi la baisse amorcée en 2014, la dotation globale de fonctionnement de 10 405 852 € en 2014 a été de 9 140 917 € en 2015, et de 8 239 045 € en 2016. La baisse de – 901 872 € de 2016 s’est donc ajoutée à celle de – 1 264 935 € de 2015.

Principales Dotations	Montant en €	Principales dotations	Montant en €
Dotation d’Intercommunalité	5 580 675,00	Compensations d’exonérations fiscales de l’Etat au titre de la CET	2 719 624,00
Diverses Subventions et participations	831 467,84	Compensations des exonérations fiscales TH et TF	852 313,00
		Dotation Unique spécifique TP	72 354,00

## Répartition des dotations et participations (en %)

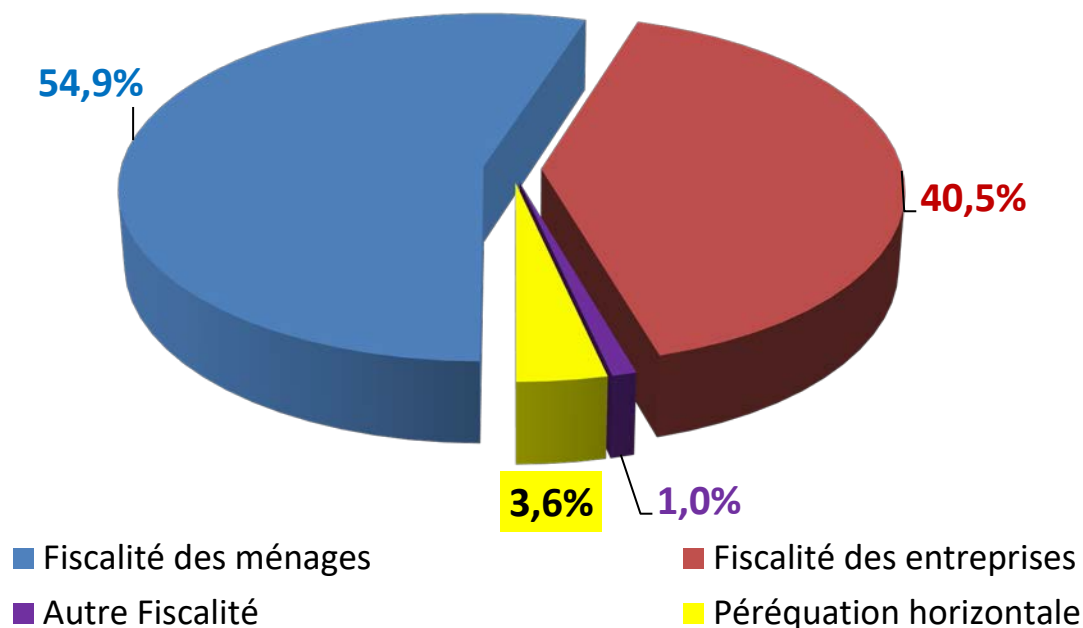


### ZOOM SUR LA FISCALITE

Les impôts et taxes représentent 71,36 % des ressources de la collectivité.

Fiscalité des Ménages	Montant en €	Fiscalité des Entreprises	Montant en €
Taxe d’habitation	17 372 389	Contribution Economique Territoriale (CVAE+CFE)	11 354 507
Taxes Foncières non bâties	329 966	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 244 599
		Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	462 468
Autre Fiscalité	Montant en €	Péréquation horizontale	Montant en €
Attribution de compensation (AC négative versée par certaines communes)	160 074	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	1 144 724
Taxe de séjour	148 880,96		

## Répartition du produit fiscal, hors TEOM (en %)



Le panier fiscal de la CAHM est composé de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (qui est retracée dans un budget annexe spécifique), de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, de la Taxe sur le Foncier non Bâti, de la Taxe sur les Surfaces Commerciales et de la Taxe d'Habitation (ancienne part départementale).

La fiscalité des entreprises (13 061 576 €) représente 40,5 % de nos recettes fiscales et celle des ménages, la part la plus grande (17 702 355 €), représente 54,9 %, hors TEOM.

*Il est à noter que la CAHM délègue au SICTOM l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. A ce titre, elle lui reverse la majeure partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La CAHM conserve le service d'enlèvement des encombrants et de collecte des cartons. Elle garde donc une partie de cette recette pour exercer cette compétence. Un budget annexe a été créé à cet effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.*

**La CAHM a maintenu inchangés ses taux d'imposition en 2016 :**

- ✓ 33,40 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises,
- ✓ 10,88 % pour la Taxe d'Habitation,
- ✓ 15,44 % pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

**Et a relevé le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,20.**

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses réelles d'investissement	12 623 559,69	Recettes réelles d'investissement	10 761 512,70
Dépenses d'ordres d'investissement	965 042,08	Recettes d'ordres d'investissement	3 114 050,91
		Solde d'exécution positif reporté de 2015	60 050,14
TOTAL des dépenses d'investissement	13 588 601,77	TOTAL des recettes d'investissement	13 935 613,75

### II.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 13 588 601,77 €, elles ont été réalisées à 56,8 %.

Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Immobilisations incorporelles ( <i>licence, frais d'étude, etc.</i> )	321 301,21	Remboursement capital de la dette, et refinancement	5 281 034,51
Immobilisations corporelles ( <i>terrain, construction, matériel, etc.</i> )	1 396 606,43	Subventions d'équipement versées	3 525 247,43
Immobilisations, travaux en cours	2 084 370,11	Participations	15 000,00

Les dépenses d'équipement ont été de **7 327 525 € en 2016**, et les principales sont :

- Celles en matière d'**habitat**, qui sont uniquement versées sous forme de fonds de concours, ont représenté la plus importante dépense 2016 avec, **3,06 millions d'€**, dont, **1,26 millions d'€ pour le compte de la CAHM et plus de 1,8 millions d'€ pour le compte de l'Etat** (compensé financièrement par l'Etat). Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements, et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux.
- **1,09 millions d'€** ont été investis pour la poursuite de la desserte en **très haut débit** de notre territoire.
- Pour la Villa Laurens, cette année a plutôt été une année de transition, avec le lancement des marchés pour le chantier de restauration, et 617 059,58 € investis.
- La mise en conformité électrique de la piscine de Pézenas a été effectuée, les systèmes de ventilation rénovés et la pompe géothermie remplacée. Le plafond suspendu a été remplacé et un nouvel éclairage par Leds a été installé. Les vestiaires et sanitaires ont également été requalifiés. Ces travaux ont représenté 117 232,79 €.
- 70 000 € ont été versés à la commune de Montagnac et 6 359,44 € à la commune de Caux pour leurs projets d'investissement communaux.

A côté de celles de l'habitat, d'autres subventions d'équipements ont été versées, et elles sont composées pour :

✓ 125 000 € de participation à Réseau Ferré de France pour les acquisitions foncières du projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier Perpignan,

✓ 250 000 € de subvention au Conseil général pour la requalification du domaine départemental de Bessilles

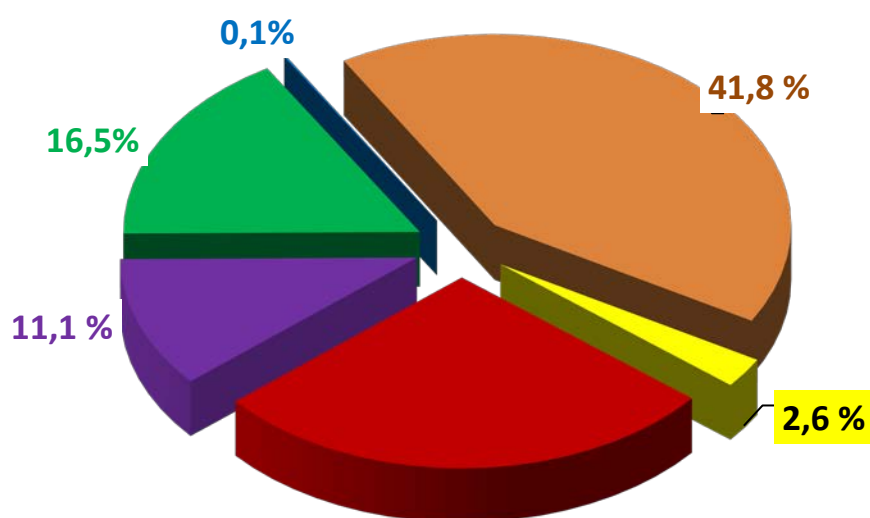
✓ 14 238,37 € € versés à la Crie aux Poissons d'Agde pour leurs travaux d'habillage de l'espace visite.

✓ 70 000 € ont été versés à la commune de Montagnac et 6 359,44 € à la commune de Caux pour leurs projets d'investissement communaux.

De plus, en 2016, ont été faites les acquisitions suivantes :

✓ 286 473,96 € de matériel roulant (1 tracteur, 1 camion benne et 3 camions double cabine, 3 triporteurs,...), 134 676,08 € pour le remplacement et le développement du matériel et 152 650,47 € pour renouveler le parc automobile.

### Ventilation des dépenses réelles d'investissement



■ Immobilisations incorporelles

■ Immobilisations corporelles

■ Participations

■ Subventions d'équipement versées

■ Immobilisations en cours

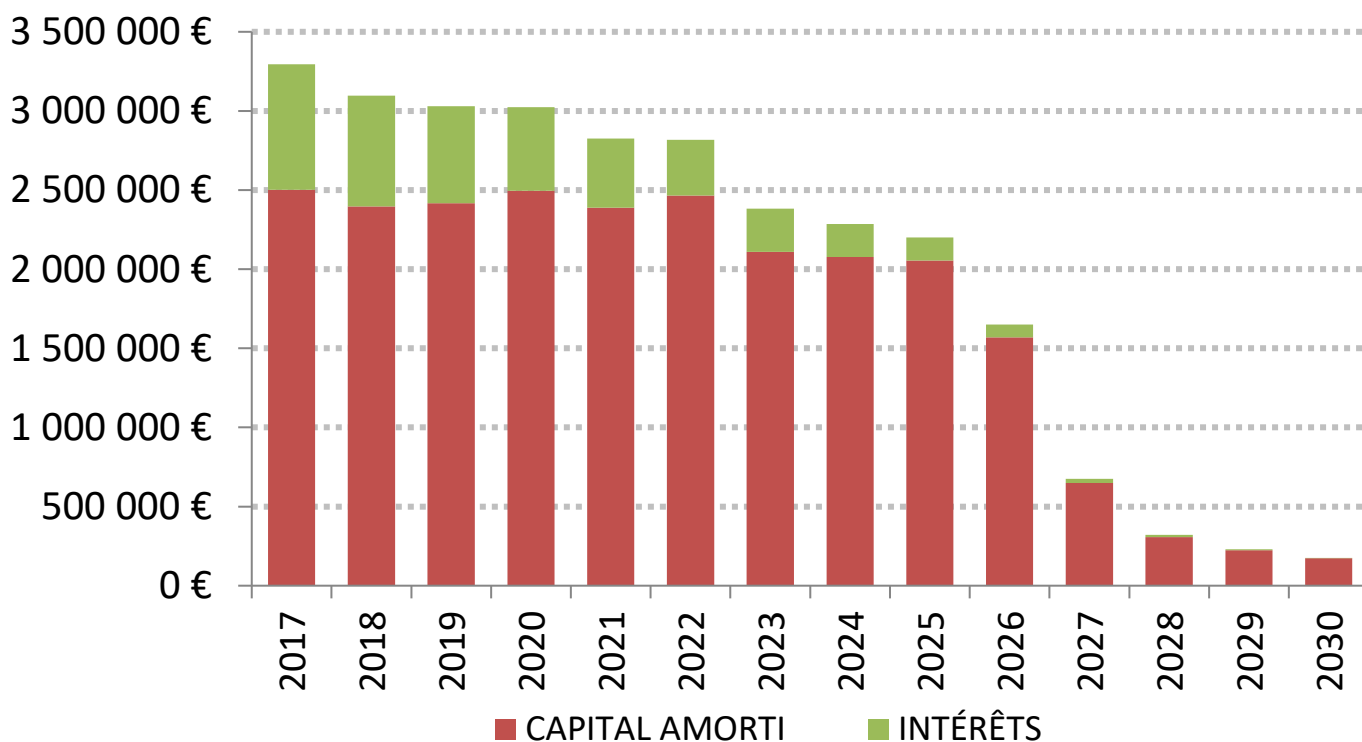
■ Remboursement capital de la dette et refinancement

### ZOOM SUR LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE

L'encours brut de la dette au 31/12/2016 s'élève à la somme de 23 826 507 € pour la CAHM, dont 3 441 176 € d'encours de dette récupérable sur la ville d'Agde, soit un encours net de 20 385 331 €.

80,5% de la dette est sécurisée sur taux fixe « classiques », tous les contrats étant dans la catégorie 1A de la classification Gissler ; 11,4% de la dette est composée de contrats indexés sur l'Euribor 3 mois et 8,1% de l'encours est un taux fixe alternatif classé 1B dans la typologie de Gissler. La dette de la CAHM est bien sécurisée avec près de 90% de l'encours est indexé sur des stratégies taux fixe ou taux fixe alternatif, avec un taux actuariel pour cette composante de 3,70%, et une durée de vie résiduelle moyenne de 9 ans et 6 mois.

## Graphe d'extinction prévisionnelle de la dette



Le remboursement en capital chaque année permet de réduire le montant des intérêts avec une dette majoritairement à taux fixe. La réduction des annuités sur les années à venir va venir améliorer la CAF nette de la communauté et permettre de récupérer des marges de manœuvre budgétaire.

Vu le faible taux de réalisation des projets lors de l'année 2016, il n'y a pas eu besoin d'emprunter sur cet exercice, seule une renégociation de la dette a été effectuée. En effet, vu la faiblesse des taux d'intérêts en 2016, un emprunt du budget principal, qui était indexé sur le LEP a été renégocié. Cela permet un gain net (intérêts, pénalités et commissions inclus) de 296 597 € pour les 11 années restantes.

### **Budget PAEHM La Capucière :**

Sur l'exercice 2016 la CAHM a souscrit 2 contrats de 1 million d'€ chacun auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Agricole sur Euribor 3 mois + 1,32% et Euribor 3 mois moyenné + 1,23%. De plus, un contrat à la Caisse d'Épargne a été mis en place dans le cadre du refinancement du contrat Dexia. Cette opération devrait permettre un gain net de 148 298 € sur 11 ans.

### **Budget PAEHM La Méditerranéenne :**

Ce budget compte 2 emprunts, et l'encours s'élève à 1,6 millions d'€ au 31 décembre 2016, et la durée de vie résiduelle moyenne est de 10 ans.

### **Budget PAEHM Le Puech :**

La dette du Budget Le Puech se compose d'un contrat d'emprunt auprès du Crédit Agricole pour 2 millions d'€, sur Euribor 3 mois moyenné + 0,53%. La durée de vie résiduelle est de 8 ans et 11 mois, et le taux actuariel ressort à 0,27%.



## II.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 10 761 512,70 €.

Principaux Postes	Montant en €	Principaux Postes	Montant en €
Subventions d'investissement reçues, dont	4 222 101,76	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 900 000,00
Europe.....	344 987,81		
Etat et établissements nationaux.....	2 444 700,34		
Conseil Régional.....	177 583,77		
Conseil Départemental.....	305 686,84		
Commune d'Agde.....	382 353,00		
Pénalités SRU des communes.....	566 790,00		
Emprunts et dettes assimilées	3 021 333,00	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	618 061,94

### Ventilation des recettes réelles d'investissement

